

Quatorzième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

Quatrième devoir.—De la correction.

—
(Suite)

Pères et mères, selon l'expression très énergique de nos livres sacrés, vos enfants sont portés au mal, dès leur plus tendre enfance ; il est donc nécessaire, que par de sages remontrances, et même, par de justes corrections, vous corrigiez leurs mauvais penchans, et que vous redressiez leurs inclinations vicieuses. Voyez ce que vous faites, dans un autre ordre de chose bien moins important ? lorsqu'un arbre de votre jardin prend une mauvaise direction, alors que faites-vous ? Le laissez-vous grandir avec cette défectuosité ? Au contraire, ne vous empressez-vous pas, de le redresser, en lui donnant un bon tuteur ? Voilà précisément ce que vous devez vous empresser de faire, à l'égard de vos enfants. Vous devez, au moyen d'avis salutaires, et même, s'il le faut, par de justes punitions, les redresser, dès qu'ils annoncent de mauvais penchans, ou qu'ils manifestent des inclinations vicieuses.

Lorsque vous avez un jeune cheval rétif, ou qui a d'autres graves défauts, loin de le laisser grandir avec ces vices, vous le mettez bien vite entre les mains d'un maréchal, pour le faire corriger. Et vous ne feriez rien, pour redresser les torts de vos enfants ?

Ah ! pères et mères, comprenez donc bien